

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Hervé CAZENAVE qui a donné procuration à M. Sylvie LAVERGNE
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20200204- DL29012020-01-DE Date de réception préfecture : 04/02/2020 Page 1 sur 2

N° DL29012020-01 : Signature Convention France Services

Rapporteur : Monsieur Le Maire

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'Etat et les citoyens est indispensable, nous invitant par là même à repenser l'organisation de nos services publics.

Réduire la fracture numérique, accompagner tous nos concitoyens dans les démarches administratives, permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc... sont les objectifs portés par la Ville de LACANAU.

Les structures France Services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs partenaires.

La Ville de Lacanau a sollicité une labéllisation France Services pour son Guichet Unique au Pôle de l'Aiguillonne à compter du 1er janvier 2020.

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du lundi 20 janvier 2020,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :


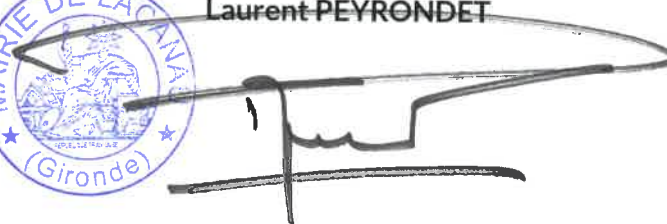
ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention France Services de la Ville de LACANAU

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200204-
DL29012020-01-DE
Date de réception préfecture :
04/02/2020 Page 2 sur 2